

**MEDIATHEQUE L'ALPHA - CONVENTION DE  
PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION L'AH  
TOUPIE**

N° 2017-D-125

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, l'arrêté n°7 du 27 janvier 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en tant que conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvé la convention de prestation passé entre l'association l'AH Toupie situé 5 route des Civadeaux, Les Terres de chez Jeammet 16380 Chazelles et GrandAngoulême pour la médiathèque L'Alpha pour le samedi 27 mai 2017.

**Article 2** – La convention prévoit notamment que la nature de la prestation soit un ensemble de 15 jeux en bois pour un public dit famille et que le prix s'élève pour un montant de 400 € TTC.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **11 mai 2017**  
Publié ou notifié,  
Le **11 mai 2017**